

ASSISES DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

LES 8, 9 ET 10 AVRIL

Objectif : une feuille de route pour une politique sectorielle durable

Une conférence nationale préparatoire en prévision des Assises de la formation et de l'enseignement professionnels devant se dérouler les 8, 9 et 10 avril prochain a été ouverte hier à l'Institut de la formation professionnelle de Birkhadem à Alger en présence du ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels El Hadi Khaldi.

Lors de cette rencontre préparatoire de deux jours, il sera question d'examiner et de finaliser les dossiers soumis à débat sur la base des résultats des travaux des rencontres locales et régionales et qui ont trait à l'organisation et l'évaluation de la formation professionnelle, l'enseignement professionnel, la formation par apprentissage, la formation continue et enfin la mise à niveau de la ressource humaine du secteur.

Cette réunion constitue en effet la dernière ligne droite avant le rendez-vous d'avril à l'issue duquel sera définie «une feuille de route» pour le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels. «Il est temps de doter notre secteur d'une feuille de route pour une politique à long terme unifiée qui prendra en compte les spécificités régionales et les besoins locaux en main-d'œuvre qualifiée», a déclaré El Hadi Khaldi à l'ouverture des travaux de la conférence nationale préparatoire.

Les prochaines assises de la formation professionnelle seront donc un tournant décisif dans la stratégie de promotion et le développement de ce secteur dont la mission principale est «d'assurer un réservoir de main-d'œuvre qualifiée aux opérateurs économiques, mais aussi d'assurer la formation continue aux travailleurs en activité en mettant à niveau les ressources humaines», a insisté El Hadi Khaldi.

Près de 1300 participants sont attendus aux Assises de la formation professionnelle. Outre les cadres du secteur, des représentants de plusieurs départements ministériels associés, des Sociétés de gestion des participations, des syndicats et autres organisations patronales y prendront part. 12 axes principaux seront abordés notamment la nomenclature, la formation des cadres, l'orientation et la qualification du corps enseignant. «Les recommandations qui seront émises lors de ces assises entreront en application dès la rentrée professionnelle de septembre prochain», a indiqué le ministre en précisant toutefois que «la stratégie sectorielle qui sera définie lors de ces assises sera présentée au président de la République avant son adoption». Toujours dans le cadre de la poursuite de la stratégie de réforme du secteur de la formation professionnelle, et sa dotation de structures de gestion appropriées, un projet de loi d'orientation relatif à la formation et l'enseignement professionnels a été présenté récemment par le ministre devant la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'Assemblée populaire nationale. «De ce projet de loi qui sera soumis à débat prochainement au Parlement découleront 19 textes réglementaires», a précisé El Hadi Khaldi. A la faveur de ce texte de loi, seront créés un observatoire national de la formation professionnelle et un conseil d'association avec les autres secteurs.

Le texte de loi énonce également les principes définissant les établissements de formation et d'enseignement professionnels, leur cadre réglementaire, le cadre de concertation et de partenariat et les mécanismes de soutien, outre les principes relatifs aux modalités d'agrément des formations dispensées par les établissements publics et privés et la qualification sur la base des acquis professionnels.

Lotfi Mérad

FORMATION CONTINUE POUR LES ENSEIGNANTS Les examens boycottés à Alger

Prévue pour hier, la première journée des examens, au profit des enseignants des cycles primaire et moyen, dans le cadre du programme de formation continue initié par le ministère de l'Education nationale, a été boycottée au niveau de la capitale. Les centres d'examen, à savoir l'ENS de Bouzaréah, de Kouba, les lycées Omar-Racim, Aïcha et Ourida-Medad ont enregistré, hier, en début de matinée, un mouvement de protestation de la part des enseignants qui ont refusé d'assurer les cours. Pour rappel, ces derniers ont contesté les conditions dans lesquelles ont été programmés ces examens. Cependant, les motifs de la grève pour les enseignants du primaire diffèrent de ceux avancés par leurs collègues du cycle moyen.

Les enseignants du primaire ont, en effet, contesté le manque de préparation de ces examens. Contrairement à leurs pairs de l'intérieur du pays qui ont débuté les cours de la formation continue dès le mois de novembre 2006, ceux de la capitale n'ont reçu les livres et les cours qu'à la fin du



mois de février. Ils ont été même conviés à des cours accélérés les 13, 14 et 15 mars derniers, qu'ils ont également boycottés. «Ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas en quinze jours qu'on va assimiler les cours de 10 modules», ont-ils protesté. Pour ce qui est des enseignants du moyen, c'est la méthode d'enseignement elle-même qui est rejetée.

En proposant aux enseignants du moyen de se libérer tous les jeudis pour bénéficier de cette formation, le ministère de l'Education nationale impute ainsi une demi-journée des cours dispensés aux élèves qui, en cumulant les heures, risquent de provoquer un

retard dans les programmes.

En plus de ce constat, les enseignants préfèrent carrément être dispensés de ces cours, qui, selon eux, ne conviennent pas aux plus anciens qui ont entre 20 et 30 ans de service. «Nous ne sommes pas capables de recevoir autant d'informations, en plus de notre travail quotidien», déclarent-ils, en précisant que la formation continue contient des programmes destinés à des étudiants universitaires.

Les grévistes ont également mis à l'avant de leur protestation les conditions économiques, sociales et psychologiques qui ne leur permettent pas de suivre ces cours. «Certains habitent très

loin, à Baraki, Eucalyptus, El-Harrach et on leur demande de se déplacer tous les jeudis jusqu'à Bouzaréah. C'est injuste, notamment pour les femmes», souligne-t-on. Ainsi, une délégation du ministère de l'Education nationale a été dépêchée hier, au niveau du centre d'examen, à l'ENS de Bouzaréah, pour rencontrer les enseignants du moyen. Ces derniers ont réussi à exprimer leurs doléances et leurs suggestions.

Une commission sera prochainement installée pour trouver une méthode adéquate afin de dispenser les cours à ces enseignants et les mettre à niveau. La proposition des enseignants est de favoriser les journées d'étude et les séminaires pour transmettre uniquement les informations indispensables et nécessaires à cette mise à niveau. Pour ce qui est des examens qui devraient avoir lieu aujourd'hui et demain, ils seront tout simplement annulés.

Rosa Mansouri

ASSURANCE DES RISQUES ENERGETIQUES

L'enjeu de la réévaluation du patrimoine

Le groupe Sonatrach procédera, en décembre prochain, au renouvellement par appel d'offres de ses contrats d'assurance. Un renouvellement prévu initialement pour le mois en cours et reporté à la fin de l'année, le groupe énergétique national étant engagé dans un processus de mise à niveau de sa politique assurantielle et d'amélioration du risque management. C'est ce que Nacer Sais, directeur général de la Compagnie d'assurances des hydrocarbures (CASH) qui assure actuellement, en termes de valeur, un peu plus de 80% du patrimoine de Sonatrach, a indiqué, hier à l'hôtel Sheraton Club-des-Pins à Alger, en marge des travaux d'un séminaire international sur «les risques liés à l'activité énergie : management et assurance».

Une rencontre voulue le lieu d'échange d'informations et d'expériences entre les techniciens de Sonatrach et de CASH, et les experts du marché londonien de la réassurance, représentants des réassureurs de Sonatrach que sont l'American Insurance Group (AIG) - premier souscripteur et chef de file, ACE, Arch Insurance, la Société française de réassurance (SCOR), le courtier de réassurance américain AON.

Ainsi, Sonatrach a, selon son directeur exécutif finances, Ali Rezaïguia, procédé à l'audit, entre février et octobre 2006, de 18 sites et installations industrielles (implantées à Arzew, Skikda, Hassi R'mel, Hassi Messaoud et Alger). Une vingtaine d'autres installations industrielles feront également l'objet, en 2007 et 2008, d'un audit, en rappelant que le groupe national dispose de 16 000 kilomètres de pipelines. Egalement, un projet de cartographie des risques, un outil de visualisation graphique et hiérarchisée des risques majeurs est lancé par le groupe Sonatrach, en vue notamment d'améliorer la maîtrise de ses risques. Cela permettant au groupe Sonatrach de cibler la réduction des risques et une gestion efficiente en matière d'allocation de ressources financières. Ce faisant, Sonatrach doit finaliser la réévaluation de son patrimoine assurable, un enjeu en matière de réassurance à l'international de ses risques, la réévaluation conditionnant la tarification assurantielle.

En effet, Sonatrach verse annuellement un montant de l'ordre de 45 millions de dollars de primes d'assurance dont la Cash prend en charge 79%. Dans le contexte de

hausse à l'échelle mondiale des polices d'assurance, des limitations établies en matière de réassurance (l'indemnisation d'un sinistre pour Sonatrach étant limitée à 750 millions de dollars), et du caractère concurrentiel et limité de la réassurance, un montant des primes algériennes appelé à augmenter. Cette augmentation qui dépend de l'achèvement de la réévaluation patrimoniale de Sonatrach, permettant de mieux évaluer la valeur économique à indemniser et mieux déterminer la valeur de remplacement à neuf, ne sera cependant pas automatique. En fait, cette augmentation sera pondérée, les réassureurs pouvant réduire les taux de primes.

Même si le risque Algérie est «un bon risque» selon les experts internationaux, il n'en demeure pas moins évident que Sonatrach et autres opérateurs énergétiques doivent revoir toute leur politique assurantielle. Ainsi, les entreprises tant publiques et privées sont appelées tant à développer l'assurance dommages matériels stricto sensu que l'assurance perte d'exploitation.

Cette dernière police pour laquelle ces entreprises sont frileuses à souscrire, au regard de son coût élevé et même si elle permet de compenser les pertes en matière de chiffre d'affaires et de charges salariales et autres.

Chérif Bennaceur

LANCEMENT DES COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT Sonatrach, entreprise pionnière

Le groupe Sonatrach sera la première entreprise nationale à lancer sa propre coopérative d'épargne et de crédit. En collaboration entre Sonatrach, le ministère de l'Energie et des Mines et celui des Finances, ce lancement interviendra, selon le directeur exécutif finances de Sonatrach, Ali Rezaïguia, dès la publication au Journal officiel de la nouvelle législation.

C. B.